

29 jan 2021 -17:31

Appartient à Conseil des ministres du 29 janvier 2021

Compensation à bpost dans le cadre de la prolongation du sixième contrat de gestion

Sur proposition de la ministre des Entreprises publiques Petra De Sutter, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une compensation à bpost dans le cadre de la prolongation du sixième contrat de gestion entre bpost et l'État belge.

Le sixième contrat de gestion arrivait en principe à échéance le 31 décembre 2020. En été 2020, bpost avait contacté le cabinet du ministre des Entreprises publiques de l'époque à ce sujet et demandé une prolongation de deux ans, mais les discussions ont été postposées dans l'attente d'un nouveau gouvernement. Entre-temps, il a été décidé que le sixième contrat de gestion ne serait pas prolongé de deux ans mais seulement d'un an. Un an est en effet le délai minimum nécessaire pour que l'État et bpost puissent négocier un nouveau (septième) contrat de gestion.

Le montant de la compensation en faveur de bpost à la suite de cette prolongation est fixé à maximum 110.443.363,26 euros pour 2021.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Tobias Daneels
Porte-parole
+32 486 14 88 13
tobias.daneels@desutter.fed.be